

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE CIRCULATION
Quartier le Jonquier**

N°15

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT l'intervention sur la voie communale « chemin du Jonquier » en raison de travaux sur la chaussée effectués par la société « EIFFAGE » la circulation sera interdite dans les deux sens lieu-dit : « Chemin du Jonquier » du 26 janvier 2018 au 02 février 2018 inclus.

ARRETE

ARTICLE 1 : en raison de l'intervention sur la voie communale « chemin du Jonquier » en raison de travaux sur la chaussée effectués par la société « EIFFAGE » la circulation sera interdite dans les deux sens lieu-dit : « Chemin du Jonquier » du 26 janvier 2018 au 02 février 2018 inclus.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 24 janvier 2018.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION

